

Séance du 17 décembre 2015 2015 à 20h30 heures
Commune de Cahors – Salle des congrès – Espace Clément-Marot
*Aujourd'hui, (dix-sept décembre deux mille quinze), le Conseil
communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors –Salle des congrès –
Espace Clément-Marot*

Etaients présents :

50 titulaires dont 10 possédant une procuration
11 suppléants dont 1 possédant une procuration

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève,
M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco,
Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK
Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, ,
Mme EYMES Isabelle,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD
Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. HEE Gérard,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

▪ SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CIEURAC
COURS
FONTANES
LAROQUE DES ARCS
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
ST DENIS CATUS
ST GERY
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. RAFFY Bernard,
M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :CABRERETS
CAHORSCATUS
DOUELLELABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINESST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE

27 titulaires

M. SEGOND Dominique,
Mme LASFARGUES Geneviève (procuration à M. MUNTE), Mme
BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent (procuration M.
VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (procuration à Mme
FAUBERT), Mme LENEVEU Hélène (procuration à M.
DELPECH), M. COLIN Henri (procuration à M. SAN JUAN), Mme
DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration
à M. SIMON), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC
Yannick, Mme RIVIERE Brigitte
M. VAZ Victor (procuration M. TAILLARDAS)
Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DIZENGREMEL), M.
TREIL Jean
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN)
M. SABOT Aimé,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël (procuration à M. LEFEBVRE),
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (procuration M. MARRE),
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,Etaient excusés ou absents :BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
LHERM
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
VALROUFIE
VERS

16 suppléants

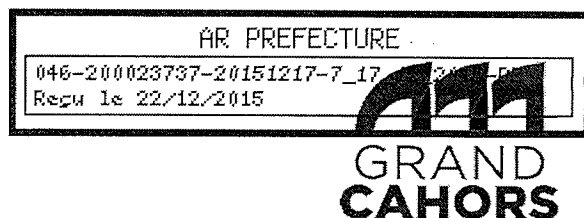
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. BRIS René,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène
M. BARDINA Fabien
Mme SALANIE Jacqueline
M. BESSEDE Arnaud
M. SOULIER Yves
M. DECREMPS Frédéric
M. RIGAL Serge
M. BONNET Frédéric,
M. NICOLAON Patrick,
M. GILES Jérôme,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Approbation du schéma de mutualisation des servicesA été adopté à la majorité
1 abstention : Mme EYMES (Cahors)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 17 décembre 2015
Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Elodie SORBET
Service : Développement institutionnel

Objet : Approbation du schéma de mutualisation des services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-39-1 ;

Mesdames, Messieurs,

Dans un souci de rationalité, de qualité, d'efficacité, de cohérence et de lisibilité de l'action publique locale, l'Acte III de la Décentralisation encourage fortement les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs communes membres à mutualiser leurs services, afin, notamment, de :

- partager les expertises,
- gagner en souplesse d'organisation et en réactivité d'intervention,
- supprimer les doublons,
- réaliser des économies d'échelle,
- impacter favorablement la dotation globale de fonctionnement.

Premier volet de l'Acte III, la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales (LRCT) du 16 décembre 2010 rend d'ailleurs obligatoire l'élaboration, en début de mandat, d'un schéma de mutualisation des services entre EPCI et communes membres, l'objectif visé étant « *d'assurer une meilleure organisation des services* ». Cette obligation trouve pour la première fois à s'appliquer dès 2015, soit un an après les élections municipales et communautaires de 2014.

Document de planification élaboré sur la durée du mandat, le schéma, non formalisé :

- envisage les différentes formes de mutualisation des services possibles entre EPCI et communes membres ;
- arrête celles retenues par l'EPCI et la(les) commune(s) intéressée(s), car partager leurs services relève d'une volonté de leur part, renvoyant ainsi à un contrat conclu entre eux ;
- prévoit, notamment, « *l'impact prévisionnel sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement* ».

Toutefois, cet exercice prospectif est chaque année évalué puisque, « *lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'EPCI à son organe délibérant.* »

En terme de procédure, il appartient au président de l'EPCI d'établir « *un rapport relatif aux mutualisations de services entre ses services et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services* ». Approuvé par délibération

du conseil communautaire, ce schéma est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI.

En l'espèce, le schéma de mutualisation des services proposé par le Grand Cahors à ses communes membres fait suite au long travail mené en séminaire par l'ensemble des élus communaux et communautaires du territoire.

Construit en trois parties, il :

- 1- analyse, en lien étroit avec le projet de territoire (valeurs, enjeux, axes stratégiques) également travaillé en séminaire des élus, le contexte territorial dans lequel se situent ces deux échelons administratifs ;
- 2- réalise un état des lieux des pratiques existantes et des besoins formulés par les communes en matière de mutualisation des moyens humains et matériels entre elles et/ou avec la communauté ;
- 3- propose, en réponse, différentes formes légales de mutualisations de services possibles entre le Grand Cahors et ses membres.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le schéma de mutualisation des services ci-annexé ;
- b- D'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Po
DJ
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE